

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE



INITIEE PAR NETWORK RELATED SERVICES, filiale de



PRESENTEE PAR



, filiale de



BNP PARIBAS

COMMUNIQUE DE MISE A DISPOSITION DU DOCUMENT « AUTRES INFORMATIONS »
RELATIF AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET
COMPTABLES DE NETWORK RELATED SERVICES

PRIX D'OFFRE : 7,93 euros par action Business & Decision

DUREE DE L'OFFRE : 15 jours de négociation



Le présent communiqué est établi et publié par Network Related Services en application de l'article 231-28 I du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 I du règlement général de l'AMF, le document concernant les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Network Related Services, qui vient compléter la note d'information établie par Network Related Services relative à l'offre publique d'achat portant sur les actions de Business & Decision (l'« **Offre** »), a été déposé auprès de l'AMF le 28 juin 2018 et mis à la disposition du public le 28 juin 2018.

En application de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son Règlement général, l'AMF a apposé le visa n°18-265 en date du 26 juin 2018 sur la note d'information établie par Network Related Services relative à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Network Related Services et visant les actions de la société Business & Decision (l'« **Offre** »).

AVIS IMPORTANT

Dans le cas où les actions Business & Decision non apportées à l'offre publique d'achat par les actionnaires minoritaires de la société Business & Decision ne représenteraient pas plus de 5% du capital ou des droits de vote de Business & Decision, Network Related Services demandera, dans un délai de trois mois à l'issue de la clôture de l'offre publique d'achat, conformément aux

dispositions des articles L. 433-4, III du code monétaire et financier et 237-14 et suivants du règlement général de l'AMF, la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire moyennant une indemnisation égale au prix de l'offre visant les actions Business & Decision non apportées à l'offre.

Des exemplaires du document concernant les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Network Related Services sont disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de la société Orange (www.orange.com) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

Network Related Services

195, rue Lavoisier
38330 Montbonnot Saint-Martin
France

Portzamparc Groupe BNP Paribas

13, rue de la Brasserie
44100 Nantes
France

Avertissement : Cette Offre est faite exclusivement en France. Les informations qui précèdent, l'Offre et son acceptation, peuvent, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. Les personnes en possession du présent communiqué et de tout document se rapportant à l'Offre sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. ORANGE décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation par toute personne des restrictions qui lui sont applicables.

Les informations qui précèdent et les documents qui s'y rapportent ne constituent pas une offre de vente ou une sollicitation ou une offre d'achat de valeurs mobilières dans tout autre pays dans lequel une telle offre ou sollicitation est illégale. L'Offre ne fera l'objet d'aucun enregistrement ou visa en dehors de la France. L'Offre décrite aux présentes n'a pas été et ne sera pas présentée auprès de la Securities and Exchange Commission américaine et ne sera pas ouverte aux actionnaires aux Etats-Unis.